Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

ÉTUDES ET DOCUMENTS N° 2

La Maison de Retraites

DE VANNES

AU XVII^e SIÈCLE

PAR

le P. Honoré CHAURAND, S. J.

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES
3, rue des Augustins,
ENGHIEN (BELGIQUE)

Ce N° a paru le 25 Mai 1906

ENGHIEN. — IMP. A. SPINET.

COLLECTION de la BIBLIOTHÈQUE

des EXERCICES de saint IGNACE

Le but de la présente *Collection* est principalement de faire connaître peu à peu tout ce qui intéresse l'étude et l'histoire des *Exercices spirituels* de saint Ignace.

Notre intention n'est pourtant pas d'exclure des travaux d'un caractère pratique, susceptibles d'aider les promoteurs et directeurs d'*Œuvres de Retraites*, telles qu'il en existe de nos jours. Notre désir serait bien plutôt de les seconder dans une large mesure.

Le nombre des souscripteurs ayant répondu au premier appel nous permet de préciser les conditions de la publication.

On souscrit d'avance, par mandat ou bon de poste, à la série de 20 feuilles ou de 320 pages : c'est à quoi équivaudront les opuscules successifs, publiés chaque année. Le prix de la série est fixé à fr. 3,25 pour la Belgique, à 4 fr. pour l'Union postale.

Les souscripteurs ne s'engagent que pour une série à la fois. Ils sont priés de nous avertir à temps, s'ils ne veulent pas recevoir la série suivante.

Les opuscules séparés se vendront au prix qu'exigera leur importance. Il ne sera fait de remise que pour les brochures demandées en nombre et en vue de la propagande. Cette commande devra être notifiée dans les huit jours qui suivront l'apparition de l'opuscule.

Le prix d'une série parue ne pourra pas être inférieur au total des prix particuliers ; à moins qu'on n'ait souscrit d'avance.

Les auteurs de la *Collection* recevront avec reconnaissance toutes les communications propres à favoriser leur tâche.

H. WATRIGANT, P. DEBUCHY.

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

N° 2.

Honoré CHAURAND, S. J.

La Maison de Retraites de Vannes

AU XVII[e] SIÈCLE

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, Calif.

La relation que nous allons publier est contenue dans une lettre du P. Honoré Chaurand au R. P. Galien, Provincial de Lyon. Cette lettre, qui fut écrite le 1[er] février 1682, n'était pas destinée à la publicité. Elle parut pour la première fois, après deux siècles, dans les *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus,* du P. A. Carayon, au tome XXIII (pp. 315-348). On peut cependant dire qu'elle n'est guère connue; car les *Documents inédits* ne se trouvent pas partout, et le tome XXIII, œuvre posthume du savant historien, est encore moins répandu que les précédents.

Honoré Chaurand, né à Valensole en Provence, le 16 février 1615, entra dans la Compagnie de Jésus le 29 septembre 1636 et y mourut le 19 novembre 1697. Après quelques années d'enseignement dans les collèges, ses propres études finies, on l'appliqua au ministère de la prédication. Controversiste habile, confesseur expérimenté, missionnaire infatigable, il porta la parole évangélique en plus de quatre-vingt-dix diocèses de France. Mais ce qui fit surtout sa réputation d'émule de saint Vincent de Paul, ce fut l'établissement de nombreux hospices pour les pauvres. Ces *Maisons de charité* ou, comme on disait encore, ces *Aumônes,* recueillaient les mendiants, les gens sans travail,

les enfants abandonnés, les arrachaient à la misère et au vice et, par de sages règlements, les habituaient à une vie chrétienne. Aussi les gouverneurs de villes et de provinces, les évêques, le roi Louis XIV, le pape Innocent XII, appelaient-ils auprès d'eux le P. Chaurand, pour profiter de ses conseils et combattre par lui le fléau de la mendicité. Cent vingt-six hospices lui doivent leur existence. On trouvera traduit en français dans le même volume du P. Carayon (pp. 353-439) l'intéressant récit, écrit par le P. Louis de Camaret, de plusieurs fondations dans le Comtat-Venaissin. L'établissement de l'*Aumône,* dans la capitale du Comtat, est raconté également par le P. Marcel Chossat *(Les Jésuites et leurs Œuvres à Avignon,* Avignon, Seguin, 1896. Voir pp. 462-470.)

Or, le P. Chaurand, ce fondateur de tant d'hospices, nous a laissé sur la maison de retraites de Vannes une narration émerveillée. Il lui semble que la Retraite est l'œuvre de miséricorde par excellence, puisqu'il se déclare prêt à fonder désormais d'autres établissements de ce genre. Son témoignage a une valeur considérable et mérite une notoriété nouvelle. Nous le reproduisons avec l'orthographe ancienne, d'après la copie du P. Carayon; mais nous y ajoutons des notes.

P. D.

LETTRE

DU PÈRE HONORÉ CHAURAND

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Écrite de Vennes, le premier jour de février de l'an 1682, au R. P. Galien, de la même Compagnie, Provincial en la province de Lyon, touchant la Maison des Retraites establies à Vennes.

Mon Reverend Pere,

Cette maison des retraites que je suis venu voir en cette ville (1), donne tant de gloire à Dieu et produit pour le salut des âmes des effets si admirables et si surprenans, qu'elle peut servir d'un bel exemple à toutes les Maisons de notre Compagnie, comme elle a servi d'idée à toutes celles que nous avons dans la Bretagne. Voici comment elle a été commencée depuis vingt ans (2), et conduite jusqu'à cette heure.

Un prêtre de ce païs, qui ne veut pas être nommé (3), riche et grand ami des Jésuites, fit bâtir

---

(1) Vannes.

(2) En 1663, date de l'acceptation de la maison par le P. Général, Jean-Paul Oliva.

(3) M. de Kerlivio, Grand-Vicaire de l'Évêché de Vannes. Cf. *La Vie des Fondateurs des Maisons de Retraite, Monsieur de Kerlivio, le Père Vincent Huby de la Compagnie de Jésus; et Mademoiselle de Francheville.* A Nantes, chez Jaques Mareschal, MDCXCVIII. Ce livre du P. Champion a été réédité en 1886, chez Desclée, par le P. Watrigant.

une fort belle maison pour un Séminaire des Ecclesiastiques de ce Dioceze, desirant que comme il nous donnoit ce bâtiment, l'Evêque nous donnat aussi la conduite de ceux qu'on y éléverait. Mr de Rosmadec le Prelat de ce temps-là, et notre ami particulier, consentit d'abord; mais Mr de Gondi, Archevêque de Sens, ayant conféré avec luy dans Paris, l'en dissuada. Et quand il fut revenu en son Dioceze et qu'il vit dans un Synode, que ses curez témoignoient quelque repugnance, de voir les Ecclesiastiques du Dioceze élevez par des Jesuites, il changea de resolution, et demanda cette maison à M. Querlivio qui la luy refusa pour la donner à nos Pères. Comme elle leur étoit inutile, il prit la resolution avec nôtre Pere Hubi, compatriote et grand ami de ce prêtre, et un Jésuite fort spirituel et fort vertueux, de l'employer à l'usage des Retraites; ce qui fut fait dés l'heure avec l'agrément de l'Evêque même (1), qui s'y est retiré quelquefois pour y faire les Exercices de saint Ignace.

Au commencement, on y recevoit d'abord tous ceux qui s'y présentoient, et on donnoit à chacun séparément ces exercices : mais comme le nombre croissoit tous les jours, pour éviter la confusion, on commença de les ranger par bandes, selon l'ordre que nous dirons dans la suite.

La maison est bastie fort commodement pour cet usage : elle est divisée en deux parties, celle qui est sur la rüe est loüée à deux locataires qui s'obligent de nourrir tous les exercitants; ceux qu'on appelle de la premiere Pension, et qui sont les plus qualifiez

(1) Mgr de Rosmadec agréa si bien l'idée d'une Maison de retraites, qu'il annonça cette fondation par un Mandement à ses diocésains.

donnent seize sols par jour; ceux de la seconde qui ne boivent point de vin, ne donnent que quarante sols pour toute la huitaine. Ces locataires s'obligent aussi d'entrétenir durant toute l'année l'huile de la lampe, et c'est de l'huile d'olive : de faire toutes les petites reparations de la maison, et de fournir le linge de la table, des lits, et même de la sacristie, et enfin d'entrétenir des valets et des lecteurs qui servent les exercitants. Quoi que tous ceux qui vendent du vin en Bretagne payent quelques imposts, neanmoins les Etats du païs donnent la ferme générale à condition que les fermiers n'en exigent point pour le vin qui se debite en cette retraite. L'autre partie de la maison qui est contiguë à nôtre College est fort belle et fort commode, elle a une basse cour, une grande sale toute environnée de peintures, et de pièces imprimées qui sont propres à instruire ou à toucher les exercitants : de cette Sale on passe à une fort grande et fort belle Chapelle, où le Saint Sacrement repose toute l'année dans un riche et grand tabernacle doré. Il y a à côté un Parterre avec de belles allées où l'on va prendre l'air quand on en a besoin.

Le reste du bâtiment est un grand corps de logis qui a quatre estages l'un sur l'autre : en chacun d'eux, il y a une galerie qui a huit chambres à droite et autant à gauche, avec une neufviéme qui la termine, et est occupée par l'un des quatre Peres qui ont soin châcun des Exercitans de sa galerie.

Dans châque chambre il y a un lit, un Oratoire et une table, elles ne sont divisées que par des tenduës de bois, et n'ont point d'autres lambris que celuy qui est commun à toute la Galerie : car on a jugé qu'il faloit leur donner beaucoup d'air pour l'Esté. On loge en la premiére et en la seconde Galerie les

personnes les plus honnêtes, et leurs lits sont environnez de rideaux fort propres, on loge sur la plus haute Galerie les Villageois; il n'y a de chambres que d'un côté et deux lits en châcune, de l'autre côté on a mis un rang fort long de paillasses qui se touchent, et des couvertures grossières sur chacune de ces paillasses.

On reconnoit qu'on a mal fait de loger là les Villageois, qui ne pouvans demeurer au lit aussi longtemps que les autres, sur tout aux grands jours, incommodent grandement ceux qui sont dessous, parce qu'étant accoutumez de dormir peu, se lèvent plûtost, et se couchent plus tard que le reste des Exercitans : Il eut mieux été de bâtir en bas et à costé un logement pour cette sorte de personnes.

Il y a encore un corps de logis qui coupe à angle droit celui de ces quatre Galeries, il n'est pas si grand quoy qu'il soit aussi haut, on y a fait de plus grandes et de plus belles chambres pour les personnes de la première qualité, mais il n'y en a pas assez, il y a néanmoins tres-souvent des Magistrats et des personnes signalées qui logent volontiers dans les chambres les moins commodes. Quand on mange il y a un Lecteur en châque Refectoir, qui lit tout le temps de la table des matieres conformes au sujet des Méditations qu'on fait chaque jour : il y a aussi un de nos Peres qui se promene toujours de l'un à l'autre Refectoire pour donner ordre à tout, et qui aprés le repas s'en va manger au College : personne des nôtres ne mangent jamais dans la Maison de Retraite.

Il y a quatre Peres qui y demeurent et qui la conduisent, M^r^ Querlivio les a fondez et leur a donné près de cinq cens escus de rente ? ils donnent au College châcun cent escus pour leur pension, le reste

est pour les besoins de leur Maison : le Pere Hubi est le supérieur indépendant du Recteur en tout le temporel, les autres trois Peres dependent de ce superieur en la seule conduite des Exercitans.

Leurs noms sont écrits au Catalogue de la porte du College avec ceux des autres dans l'ordre alphabetique : mais celui du Supérieur n'est mis dans ce même ordre que sous ce titre : *Superior domus Exercitiorum.*

Il faut encore remarquer ici sur le temporel de cette Maison, qu'il y a certains Exercitans qui ou par pauvreté, ou par quelqu'autre considération se nourrissent eux mêmes : ils ont un Refectoir à l'entrée de la Maison, où leurs parens leur portent à chacun leur dîner et leur souper, à même temps que les autres mangent ailleurs, et ceux-cy ne payent tout-à-fait rien aux Hostes qui nourrissent ces autres Exercitans.

Ceux qui veulent faire la Retraite dans cette Maison s'y rendent le premier ou le troisième Mardy au soir de chaque mois, excepté le mois d'Octobre, qui est le temps des vacations, tellement qu'il y a châque année environ vingt bandes d'Exercitans, dont le nombre est si grand et si prodigieux, qu'il monte châque année au delà de deux mille. On reçoit indifféremment les Laïques et les Ecclesiastiques, les Nobles et les Roturiers, les Pauvres et les Riches, les Doctes et les Ignorens, aussi a-t-on mis sur l'entrée de la Maison cette Inscription : *Domus mea domus orationis vocabitur, omnibus gentibus.*

Avant que j'eusse veu l'expérience de cette Maison j'avois creu que celle de Quimper en usoit mieux, parce qu'on sépare les bandes des Ecclesiastiques et des Laïques; mais j'ay trouvé que cette separation n'est nullement necessaire, ainsi qu'il paroîtra en la suite.

Au reste c'est une merveille surprenante de voir

que le Mardy au matin on ne sait point s'il viendra personne en retraite, et néanmoins sur les trois ou quatre heures du soir, sans qu'on se mette en peine d'inviter qui que ce soit, la Maison se trouve toute pleine d'Exercitans qui se rangent tous dans la Sale, jusques à ce que le Pere, quand il voit que tout est venu assigne à châcun la chambre qui convient à sa qualité. Le nombre est ordinairement de deux cens. On en peut loger jusques environ deux cens cinquante. J'ai veu dans la derniere bande de juillet des Exercitans venus de tous les Dioceses de Bretagne, à la reserve de celuy de Nantes, où il y a une semblable Maison : et ce qui est de plus admirable c'est que quoy que ce fut au temps de moisson qui occupent tous les gens de la campagne, j'y contay plus de quarante laboureurs.

Voicy ce qui contribuë à faire venir ces grandes foules de monde sans que nul des nôtres s'en mêle : Premièrement on imprime châque année un placard et l'on marque les jours ausquels on commencera, et l'on finira les Exercices de châque bande. On en envoye en toutes les Paroisses des Dioceses, on les affiche aux Sacrities et aux Eglises de chaque lieu : on en donne aux Exercitans lorsqu'ils s'en retournent pour les publier en leur païs, et même lorsqu'on imprime l'ordinaire de l'Office des Prestres comme on y marque les jours ausquels on donne les Ordres, ainsi on y marque les jours ausquels les exercices commencent. Je vous en envoie un exemple que vous verrez en cette page de l'Ordinaire imprimé cette année (1).

(1) Cet usage n'est pas abandonné en Bretagne. Nous avons sous les yeux le *Calendrier liturgique et ecclésiastique à l'usage du clergé et des fidèles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier pour*

D'ailleurs plusieurs Curez publient aux Prônes ces Placards, et ceux du Dioceze de Vennes exhortent leurs Paroissiens par ordre de leur Evêque à aller en cette retraite. Ceux qui y ont été une fois, y retournent presque toutes les années, et en disent tant de bien qu'ils persuadent à plusieurs autres d'y aller, et même ils les y conduisent. Les changements de vie et de mœurs qu'on remarque en plusieurs de ceux qui en reviennent en persuade d'autres, les meres y exhortent leurs enfants, les femmes leurs maris, quelques Confesseurs y obligent leurs penitens, les Missionnaires y en envoient un grand nombre. Les debauchez dès qu'ils veulent se convertir se resolvent à commencer par la retraite, et quelques uns mêmes se trouvans dans le danger font vœu d'y aller, il y a aussi des Curez qui s'y en vont et y menent avec eux un grand nombre de leurs Paroissiens.

Les speculatifs qui n'ont pas l'experience de ces exercices ont délibéré plusieurs fois, s'il ne serait pas mieux de recevoir separément les bandes des Ecclesiastiques, des gens qualifiez, et puis des Villageois, mais on a toûjours conclu qu'il est mieux de les recevoir tous ensemble, parce-qu'autrement, on ne pourrait pas donner en un an les exercices à tous ceux qui se présenteroient; car comme les bandes des Ecclesiastiques ou des personnes qualifiées seroient plus petites, il faudroit que celles du peuple fussent chacune de quatre ou cinq cens, et l'on ne sauroit ny en loger ny en confesser un si grand nombre tout à la

---

l'année bissextile 1896, rédigé par MM. les Secrétaires de l'Évêché.... Au 2 février, nous lisons l'annonce suivante : Dimanche prochain, retraite pour les *hommes,* à la communauté de St-Quay-Portrieux. Au 16 du même mois : Dimanche prochain, retraite *bretonne* pour les *filles* et les *femmes,* chez les Relig. de la Retraite, à Lannion.

fois, outre que les exercices de Saint Ignace fournissent les mêmes Méditations, et les mêmes sujets pour toutes sorte de personnes, Laïques et Ecclesiastiques, Doctes et Ignorans, on traite en public certaines matieres, ou dans les Exhortations ou dans les Méditations qui conviennent à tout le monde, et on explique en particulier les autres matieres qui conviennent à châque estat, Ecclesiastique ou Laïque.

Et quoy qu'il semble qu'un Gentilhomme ou un Magistrat doive se rebuter d'être mêlé avec des Païsans, et les Abbez avec des jeunes Echoliers, neanmoins ils avoüent eux-même que cette multitude et la variété des personnes leur donne de la devotion. C'est ce que j'ay remarqué en la derniere bande, où je voyois en même temps fondre en larmes des Curez, des Magistrats, des Gentils-hommes, des Bourgeois, des Marchands, des Artisans, des Laboureurs, des Vieillards, de septante à huitante ans, et des Echoliers et d'autres jeunes garçons de boutique âgez de quinze à seize années.

J'ay veu des Magistrats et des Gentils-hommes, et même des Ecclésiastiques fort spirituels, qui m'on dit qu'en faisant la retraite dans des Maisons de Paris ou d'ailleurs, ils s'ennuyoient dans trois jours, et que neanmoins ils ne s'ennuieroient pas celle-cy après trois semaines, quoy-que durant tous les huit jours on y observe un silence aussi severes que parmi les Religieux les mieux reglez.

L'ordre qu'on tient durant la Retraite est tout-à-fait beau, et bien proportionné au dessein de saint Ignace, on y traite en abbregé selon l'idée des Exercices de ce saint Patriarche, tous les sujets de la vie purgative, illuminative, et unitive, et l'on y garde avec soin, non seulement le silence, car il n'est jamais permis aux Exercitans de parler durand la huitaine, mais

encore les annotations, les additions, et les autres règles qui sont prescrites dans le livre que le saint a composé.

Pour cela dès le Mardy au soir après souper, on s'assemble dans la Sale, et là au lieu de la recreation, le superieur de la Maison declare à tous la distribution du temps des Exercices, et de toutes les autres choses qui doivent estre observées et qui sont marquées dans des imprimez qu'on a mis en châque chambre : On donne aussi à ceux qui en sont capables, quelques cayers separez, où sont imprimées les Méditations de chaque jour (1), et les livres qu'ils doivent lire.

Le lendemain et tous les autres jours suivans depuis cinq heures du matin jusques à neuf heures du soir, les Exercices sont si bien réglez qu'il n'y a pas un quart d'heure qui ne soit determiné pour quelque saint employ.

On les assemble tous les jours cinq fois, et durant cinq heures ou à la Chapelle pour faire leurs méditations, ou pour entendre les Exhortations, ou pour vaquer aux considerations qu'on appelle icy des Conférences. Le reste du temps qui n'est pas pour le repas, est employé à dire ou à entendre la Messe, à reciter l'Office Divin pour les Prestres, ou celuy de Nôtre-Dame pour les Laïques, ou le Chapelet; il est aussi

(1) Nous pouvons affirmer l'antiquité de cet usage. La Bibliothèque des Exercices possède un exemplaire du livre de S. Ignace en feuilles séparables, dont plusieurs portent l'indication : *Romæ, Apud Zannettum. 1609. Super. perm.* Une sorte de Préface nous dit la raison de ces typographies : *Ad tollenda errata quamplurima, quæ solent irrepere in describendis iis spiritualium Exercitiorum pagellis, quæ eadem exercitia peragentibus tradi consueuerunt, aliaq. permulta incommoda vitanda; expedire visum est, eas typis mandare.* Il suit de ce texte qu'on donnait auparavant au retraitant des feuilles écrites à la main ou qu'on lui dictait des parties des *Exercices*.

employé ou à lire, ou à entendre lire les livres propres aux Méditations de châque jour, ou enfin à quelques autres exercices qui sont marquez à châcun selon sa portée.

A cinq heures du matin on se lève, on va saluer le Saint Sacrement, depuis cinq et demie jusques à six et demie; ceux qui sont les plus spirituels, font leurs méditations s'ils veulent dans leur chambre, ou bien ils vont avec tous les autres la faire dans la Sale en cette maniere. Le Père qui a ce soin monte en Chaire, explique en peu de mots l'art de méditer et le sujet de la méditation qu'on va faire. Il en distribuë les points, et puis tous se prosternans à genoux, avec luy, il fait la méditation tout haut, qu'il commence par l'Oraison qu'on nomme préparatoire, où il se propose la presence de Dieu, luy offre cet exercice, fait les deux préludes, et passe ensuite aux points qu'on doit méditer, produit tout haut les pensées de l'entendement, et les affections de la volonté, faisans de temps en temps des poses pour donner à chacun le loisir de les continuer en silence, selon que le Saint Esprit luy suggere. Il continue cette methode pendant l'heure entière, faisant ou asseoir ou agenoüiller les assistans selon les besoins. L'heure étant passée on se leve on va de la Sale à la Chapelle, on baise en passant un crucifix qu'on rencontre sur l'entrée, et tous étant rangez à genoux le Père fait le dernier colloque devant le Saint Sacrement avec une priere ou il demande à nostre Seigneur les graces proportionnées au sujet de la méditation, après quoy tous disent le *Pater* et l'*Ave*, baisent la terre et se retirent en silence en leurs Chambres pour y faire un quart d'heure de recollection; ou de reflexion sur les bons propos qu'ils viennent de concevoir.

En assistant à cette sorte de meditations, j'y ai remarqué, une espece de miracle approchant de celuy que firent les Apostres au jour de la Pentecoste. Car j'ay vû en une multitude composée de tant de sortes de gens Ecclesiastiques, Laïques, Doctes, Ignorans, Nobles, Roturiers, jeunes et vieux, Spirituels ou grossiers, que quand un seul homme leur parlait, le Saint-Esprit par un prodige ordinaire en ce lieu, touchoit tous ces cœurs fort sensiblement, et donnoit à chacun d'eux les pensées et les sentimens qui lui étoient propres, ainsi qu'ils déclaroient aux Pères qui les dirigent.

Environ les sept heures on dit la Messe, tous y assistent, on l'accompagne par fois de quelque chant, ou de quelques actes proportionnez à la Méditation du jour. Au sortir de là, ceux qui en ont besoin vont déjeuner. Depuis huit heures et demie jusques à neuf, et demie, on fait à la Chapelle une exhortation pathetique, sur le sujet des meditations. On la finit aussi par un colloque que le Prédicateur fait à genoux devant le Saint Sacrement. Tout le reste de la matinée est employé selon la distribution du temps, ou à réciter l'Office à l'Oratoire, ou à lire les Livres Spirituels qui sont assignez ou à préparer la Confession generale, ou à dire le Chapelet pour le regard de ceux qui ne sçavent pas lire. A dix heures et trois quarts tous dinent, et après le diner, ils s'assemblent à la Sale, et pendant qu'ils gardent le silence, un des Pères, au lieu de la recreation leur explique d'une manière familière, et instructive chaque jour un Tableau differend qu'on expose pour lors et qui contient quelque moralité conforme aux sujets qu'on medite ce même jour. On en vend à Paris (1); ces tableaux representent ou les

(1) *Peintures morales avec leurs exemples en douze feuilles,* Paris, Coutelier. — D'un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine à

sept pechez mortels, ou les quatre fins de l'homme, ou quelques paraboles de l'Evangile, comme sont celle de l'Enfant prodigue, ou du Samaritain ou l'histoire du riche damné, quelques autres representent les deux étendards des exercices de Saint Ignace, ou les trois classes differentes, ou les deux Tables du Decalogue ou les vertus Théologales, ou les huit Beatitudes et ainsi du reste. L'explication de ces Tableaux (1) est fort ingenieuse, instructive, et si agreable qu'elle sert de recreation à chacun des exercitans, qui en sont

---

Paris (H. 1752) : *Histoire de la Première de Toutes les Maisons Publiques de Retraite Fondée en l'année 1660. dans la ville de Vennes en Bretagne...*, nous extrayons les passages suivants : « Une des plus célèbres inventions du zèle du P. Huby a esté ces images, ou peintures Morales, qu'on appelle les tableaux. Il commença en l'année 1675, à les faire paroistre non pas dans la perfection où il les a laissez mais d'abord, comme de simples ébauches, ausquelles, par la succession des temps, et selon les nouvelles lumières qui luy venoient, il ajouta plusieurs figures jusques à ce qu'il les ayt mis dans l'estat où nous les voyons aujourdhuy... On explique chaque jour de la retraite, immédiatement après le disné, un de ces tableaux, mais toujours différent et quelques fois deux, selon que le sujet le demande... Ces tableaux, sont au nombre de douze, et le P. Huby, les fist graver et imprimer à Paris, sur des crayons, qu'on envoya de Vennes. Ils se vendent chez Pierre de Bresche, avec deux feuilles, qui en contiennent une brieve explication... » (P. 62.) La relation, pour être tout-à-fait exacte, devrait attribuer la première invention des tableaux à M. Le Nobletz, dont le P. Huby a repris l'idée, en l'appliquant aux retraites.

(1) L'explication des *Peintures morales* nous a été conservée dans le manuscrit déjà cité de la Bibliothèque Mazarine. Voici comment s'exprime l'auteur à ce sujet : « On sçait certainement que le P. Huby a composé l'explication de tous les tableaux par rapport aux hommes, comme il a fait celle des tableaux par rapport aux femmes. Mais parce que je n'ay jamais pû recouvrer la première, j'ay esté obligé d'en faire une convenable seulement aux hommes. Dans laquelle cependant j'ay inséré plusieurs choses que j'ay prises dans l'explication propre des Tableaux des femmes, laquelle est dans le livre de leur Retraite ». (P. 80.)

également édifiez et touchez. A la fin de cette explication on va dans la Chapelle, faire une priere pathetique au Saint Sacrement, sur le sujet qui vient d'être expliqué, et puis chacun se retire en sa Chambre.

Depuis cette sorte d'entretien jusques à deux heures et demie. On s'occupe ou à lire et à écrire dans la chambre, ou à visiter les stations differentes de la Passion exposées à la Chapelle, à la Sale et aux Galeries de la Maison. Ces Stations sont dix-huit peintures, qui representent les diverses peines de Nôtre Seigneur, son agonie au jardin, sa prise, ses accusations, sa flagellation, son couronnement et le reste. On y conduit une bande de ceux qui ne sçavent pas lire, car les autres y vont chacun en son particulier, ils se prosternent à genoux devant l'Image, et puis un Lecteur lit tout haut le Mystère expliqué dans un Livre du P. Parvilliers (1) composé pour cet usage, et les prières ou les actes proportionnez au sujet. Ils se levent trois ensemble et vont de la première Station faire le même à la seconde, et puis à la troisième, et en distribuent le nombre d'une telle sorte, que dans les huit jours ils les visitent toutes, quand la premiere bande a fait, la seconde et les autres succedent et font le même, et gagnent ainsi les Indulgences que Monseigneur de Vennes a appliquées à ces peintures pour les exercitans qui les visitent de cette sorte.

Depuis deux heures et demie jusques à trois et demie, on fait dans la Chapelle une seconde exhortation fort pathetique qui peut servir et de consideration et de meditation, après laquelle tout le reste du temps est

(1) *La Devotion des Prédestinés, ou les Stations de la Passion de Jesus-Christ crucifié, qui se font en Jerusalem.* Par le R. P. Adrien Parvilliers de la Compagnie de Jesus. Nouvelle edition, Revûë, corrigée et augmentée. A Rennes, chez Julien Vatar, ruës Royale et d'Estrées.

employé, ou à la prière vocale de l'office ou du Chapelet ou à la mentale et à la lecture, ou à la conference particulière avec le P. Spirituel. Mais depuis cinq et demie jusques au souper on assemble separement les Prêtres pour leur faire des conferences propres à leur état, et les bonnes gens, pour leur faire des catechismes et des instructions chrétiennes, pendant que les autres s'occupent saintement en leur chambre.

On soupe à six heures et demie, et à sept heures tous se rendent à la Sale, où le Père les entretient comme après le dîner non pas sur des peintures, mais sur des reglements de la vie chrétienne, et leur explique facilement tout ce qu'ils ont à faire chacun en son état pour la conduite de leur conscience ou de leur famille et ainsi du reste.

A huit heures on dit en ce même lieu les Litanies des Saints, et les Oraisons qui suivent, avec quelques autres prières, on y fait tout haut l'examen de conscience, après lequel tous s'en vont à la Chapelle, et la on trouve exposée chaque soir sur l'autel une peinture differente sur les divers Mystères de la Passion, elle paroît dans les tenebres par le moyen de quelques chandeles allumées que l'on cache derrière (1). Ces

(1) « Ces tableaux, que l'on expose sur l'autel de la chapelle, et qu'on explique chaque jour de la retraite, immédiatement après les prières du soir, sont aussi anciens que la retraite mesme... On les appelle huilez 1mt pour les distinguer des images morales... qu'on explique dans la salle, après le Disné. 2mt parce que ce sont de grandes images, peintes sur du papier imbibé d'huile, afin qu'à la faveur des lumières que l'on met derrière, elles soient plus transparentes, et qu'elles représentent plus clairement et plus distinctement les personnages et les autres choses qui sont dépeintes, et qu'ainsi, elles fassent une plus grande impression, sur les yeux et sur l'esprit. » (Ms. de la Bibl. Mazarine, p. 61.) — Ce manuscrit dont nous ferons un fréquent usage, la Bibliothèque des Exercices en possède une copie, heureusement complétée par les trouvailles du P. Watrigant en d'autres dépôts de province.

peintures sont l'une de l'agonie du Sauveur au jardin, l'autre de la trahison de Judas, l'autre des tourmens que le Sauveur souffrit chez Caïphe, l'autre de la flagellation, et ainsi de suite, jusques au crucifiement.

Tout le monde étant à genoux devant cette representation, le Pere explique en peu de mots et en des thermes pathetiques le mystere, et l'accommode au sujet des meditations et des autres matieres qui ont été traitées ce même jour. Il conclud par quelque priere proportionnée qui est quelque fois suivie d'un chant fort devot, et fort touchant, après lequel tous baisent la terre, et puis on se retire aux Chambres et l'on se couche.

Outre les exercices qui se font tous les jours, on pratique encore chaque matinée dans la Chapelle, aprés la premiere meditation, quelques ceremonies propres au sujet de chaque jour, comme par exemple au commencement de la semaine, on distribuë à chaque exercitant un Crucifix en cette maniere. On met deux fauteüils aux deux côtez de l'Autel où se mettent deux Peres avec le surplis pour les distribuer, et après qu'on a expliqué, avec quelle devotion on le doit garder à la Chambre, on entonne le *Vexilla Regis,* que l'on continuë durant la distribution. Deux autres Prêtres les prennent aux deux portes de la Sacristie, et les remettent à ces deux Peres qui les donnent, comme on donne les Saints du mois à ceux qui viennent en ordre les recevoir à genoux, et lorsqu'ils sont tous distribuez on leur fait une petite exhortation pathetique sur ce sujet, qui est une paraphrase de ces mots de saint Augustin, *Suspice vulnera pendentis pretium redimentis... Totus pro vobis figatur in corde qui totus pro vobis fixus est in cruce,* après qu'oy on les renvoye tous à leurs chambres avec le Crucifix à la main, et les larmes aux yeux.

Un autre jour on fait une amende honorable devant le Saint Sacrement qui est dans le Ciboire exposé sur l'autel. Un prêtre ayant le surplis et l'étole prononce cette amende tout haut, et le reste des assistans la ratifie.

Un autre jour on fait à peu près de la même maniere, tantôt le testament de l'ame, selon le modele de celuy que fit S. Charles Borromée (1), tantôt la consecration de sa personne et de sa famille à la sainte Vierge, ou à l'Ange Gardien,tantôt on fait l'Adoration du Crucifix, ou la renovation des Saintes promesses du Baptême, ou quelque devotion pour les ames du Purgatoire.

Le dimanche au matin tous ceux qui ont la devotion de communier le font durant les Messes qui se disent pendant toute la matinée; mais le dernier jour qui est le Mecredy, on fait une communion generale, d'une telle sorte neanmoins que si quelqu'un n'étoit point en état de la faire, comme il arrive parfois, on ne le pourroit pas remarquer.

Ce même jour le dernier de la Retraite se passe tout, en une solemnité extraordinaire; car quelque temps aprés la meditation du matin, tout le monde étant assemblé à la Chapelle on espose le Saint Sacrement pour tout le reste de la journée, on dit la Messe, à la fin on communie les Exercitans, ausquels on fait avant, et aprés la Communion quelque exhortation courte et devote qui excitent à l'amour de Dieu, et à la resolution de mieux vivre.

---

(1) Ce testament spirituel avait été imprimé pour la propagande, par les soins du P. Huby. On le trouve dans une série de feuilles publiées par son disciple le P. Jégou, sous le titre général de *Méditations pour une retraite spirituelle de huit jours. Revûës, corrigées, et augmentées. Quatrieme edition.* A Nantes, De l'Imprimerie de Pierre Querro...

Afin que cette devotion soit plus touchante, on a dessein d'introduire la coûtume, que chacun en communion aura un Cierge allumé et que les hôtes qui nourrissent les fourniront moyennant deux sols, que chacun leur donnera par dessus la pension ordinaire, aprés la Messe et l'action de Graces, on se retire à la Chambre, ou bien on se tient devant le Saint Sacrement.

A huit heures, on revient à la Chapelle, où l'on a preparé un Autel, devant le Balustre, sur lequel est exposé, au milieu, un Crucifix en relief, à la droite du Livre ouvert de l'Evangile, à la gauche un grand Reliquaire, ou l'on voit au travers d'un verre de belles Reliques.

Tout le monde étant prosterné devant le Saint Sacrement, et devant cét Autel, le Pere revêtu d'un surplis, et debout à côté du même Autel explique le dessein de la ceremonie, il dit que c'est pour renouveller icy non seulement les protestations faites au Baptême; mais tous les bon propos faits durant la retraite, et pour promettre à Dieu, non par un vœu, ni par un serment, mais par une sainte resolution de le mieux servir desormais, et de mourir plûtôt que de l'offenser mortellement.

Après cette petite instruction, un Prêtre revêtu de la Chape prend le Saint Sacrement de l'Autel, et se tournant vers le peuple, il le soûtient jusques à ce que le Pere en le montrant aux Exercitans, leur dit que c'est là ce Jesus qui les est venu chercher du Ciel dans une étable et sur une Croix pour faire leur salut, et puis en leur montrant ce qui est sur l'Autel, il leur dit que c'est cette Croix qui a mis en fuite toutes les puissances de l'Enfer, et triomphé de tout le monde, que c'est là cét Evangile qui a dissipé

toutes les tenebres de la terre, et que ce sont là les Reliques des Saints, qui ont signé de leur sang le même Evangile, et nous ont donné l'exemple de la fidelité que nous devons à Dieu; qu'il faut que chacun promette à Dieu une semblable fidelité, en adorant Jésus-Christ sur cet Autel, et en baisant avec respect et sa Croix et son Evangile, et les reliques de ses saints Martyrs.

Ensuite le Prêtre accompagné de quelques Ecclesiastiques porte en procession le saint Sacrement autour de la Chapelle en dedans, pendant qu'on chante un Hymne, et quand il l'a remis sur l'Autel, le Pere prosterné au milieu de la Chapelle dit tout haut quelques prieres, qui servent d'exemple aux autres, et puis pour adorer le saint Sacrement, il baise la terre, aprés il s'approche de l'Autel et baise la Croix, l'Evangile, et les Reliques, ensuite pour adorer encore le saint Sacrement, il baise une seconde fois la terre au même lieu que la premiere fois, et va s'asseoir à sa place. Le Prêtre qui a posé sa Chape, tous les Ecclesiastiques qui le suivent, et tous les autres font la même que le Pere : cependant on chante quelques Psaumes propres à cette solemnité, qui dure presque jusques au dîner.

A la fin le même Pere distribuë à ceux qui sortent de la Chapelle, une petite Croix qui a touché de celle de nôtre Seigneur, et un petit billet imprimé, qui les fait souvenir d'implorer souvent l'aide de Dieu et de la sainte Vierge pour la perseverance.

Après dîner on explique à la Sale le dernier tableau, qui est de la gloire du Paradis et de la peine de l'Enfer, dont les Exercitans ont été delivrés par la penitence. Et puis on va conclurre la Retraite dans la Chapelle. On chante le *Te Deum,* pour l'action de graces. On invoque l'assistance de la sainte

Vierge pour toute l'assemblée, on prie pour le Pape, pour le Prelat, pour le Roy, et pour tous ceux qui sont recommandez aux prieres, on donne la Benediction du saint Sacrement, on le remet dans le Tabernacle.

Aprés cela, le Prêtre va poser la Chape, prend les ornemens noirs, on met sur l'Autel les ornemens de même couleur, et un Tableau du Purgatoire, on fait des prieres pour les morts qui ont été autres fois dans la Retraitte, on écrit dans un Livre ceux qui se veulent obliger de faire dire chaque année, là ou ils se trouveront, une Messe pour les morts de la même Retraitte, et puis le Pere prie toute l'assemblée de luy pardonner les fautes qu'il peut avoir commises en leur service, prend congé d'eux en les embrassant, tous les autres Peres font le même, et tous les exercitans se disent aussi à Dieu mutuellement, et se retirent, souvent les larmes aux yeux et avec l'édification de tout le monde.

Les admirables fruits de ces exercices ravissent tous ceux qui les voyent, quelques-uns pour exprimer leurs pensées nomment ces Retraittes, un ample abbrégé des exercices de saint Ignace, qui a cet avantage par-dessus les ordinaires, qu'on y traitte dans huit jours presque toutes les matieres des quatre semaines; et on les traitte d'une maniere tres propre à toucher, car sans préjudice du silence qui s'y observe tres exactement, on est fort animé par les bons exemples de tant de personnes qui s'assemblent tous les jours durant plus de cinq heures entières, et qui pratiquent des ceremonies tres touchantes.

Quelques autres nomment ces Retraittes un abrégé de Mission; et c'est avec raison, car on peut dire pour quelques-uns des Exercitans que cette retraitte n'est qu'une Mission de huit jours, mais on peut dire

pour tous, que cette Mission a des avantages que les autres n'ont point. Car nous n'allons pas chercher les Auditeurs; ils viennent eux-même nous chercher, et s'abandonner absolument à nos dispositions, ils entendent chacun plus de quarante exhortations, sans être jamais distraits par aucun de ces embarras du monde, qui étouffent les mouvemens du saint Esprit au sortir d'un sermon, et ils ont tous l'avantage de ne consulter pour leur conscience, et pour leur Confession generale, que quelque habile Directeur.

Il y en a d'autres qui nomment la Retraitte un Noviciat du Christianisme, et ceux-cy parlent fort juste. Car nous voyons effectivement que tous ceux qui en sortent, quand même ils auroient été auparavant debeauchez, ignorans des veritez Chrétiennes, et tout-à-fait perdus; ils en sortent remplis de l'esprit de Dieu comme les disciples qui sortoient de leur Retraitte lorsque le saint Esprit y parut le jour de la Pentecoste, ils parlent un nouveau langage, ils ne respirent que Dieu, ils sont changez en des nouveaux hommes, ils sanctifient leurs familles, ils édifient toutes les compagnies où ils se trouvent, et ils avoüent eux-mêmes qu'ils n'ont commencé de vivre en Chrétiens que lors qu'ils ont commencé leur Retraitte.

L'exemple de cette sainte entreprise a animé le zele des femmes qui ont souhaitté un bonheur semblable à celuy des hommes; une Demoiselle de la ville, qui ne veut pas être nommée (1), fille de cinquante ans, de la premiere qualité de ce païs, riche et fort vertueuse, étant sous la direction de nos Peres, comme elle l'est aujourd'huy, sous celle du fondateur de la Retraitte des Hommes, leur proposa le dessein qu'elle

(1) Mademoiselle de Francheville.

avoit de bâtir une maison d'exercices pour les femmes, ils n'en furent point d'avis craignans plusieurs inconveniens qu'il y avoit à craindre : mais le zele admirable de cette demoiselle a surmonté toutes les difficultez, feu Monseigneur de Rosmadet n'ayant pu avoir pour son Seminaire la maison qu'on nous donna, en fit bâtir une autre assez proche de notre College, il n'eut pas loisir de l'achever avant qu'il quittat ce Dioceze. Cette Demoiselle qui en fait bâtir une pour les Retraittes des femmes, a loüé celle-cy pour quelques années; et l'a mise en état de servir à son dessein, il y a une Chapelle qui est servie pendant toute l'année par un Prêtre qu'elle gage, elle y a mis des Grilles, comme aux Monastères des Religieuses, et l'a si bien meublée, qu'on y peut loger commodement plus de deux cent femmes.

Monseigneur leur ayant donc donné son agrément, on a ajouté au placard qu'on publie pour les Retraites de notre Maison, que celle des femmes commencera et finira toujours en même temps que celle des hommes, on les nourrit toutes dans la maison, à deux prix differens, qu'on nomme la grande et la petite pension, cette sage Demoiselle se charge de tout ce soin, elle a pour ce sujet des Servantes, et encore deux Demoiselles qui l'aident à faire les lectures, les explications des Tableaux, des Catechismes, et le reste, qu'elles enseignent selon les écrits qu'on leur donne et qu'elles recitent par cœur.

On observe dans cette maison le même ordre que dans la Retraite des hommes, on y fait les mêmes méditations, on y explique les mêmes peintures, on y lit et à la Sale et à Table les mêmes Livres, on y fait les mêmes prieres, et les mêmes conférences, mais pour les exhortations et les confessions, elles ont

outre le Chapelain ordinaire, qui est fondé, un Pere Carme (1) fort ancien, fort vertueux et fort expérimenté en la direction des ames qui prend le soin de ces Retraites. Monsieur de Querlivio, Vicaire General de Monseigneur de Vannes et le P. Hubi, quoyqu'ils n'en soient plus les Directeurs ordinaires, et nos autres Peres aussi, y vont souvent ou pour leur faire des exhortations, ou pour confesser celles qui les demandent.

Il vient en ces exercices, des femmes de toutes les qualitez, on en voit bien souvent qui arrivent de vingt ou de trente lieuës loin, d'autres qui se trouvent à la ville, venuës encore de plus loin pour quelques affaires, se servent de l'occasion, les maris qui viennent à la Retraite des hommes menent à celle-cy leurs femmes; les Peres, leurs filles; les Freres, leurs sœurs; Tellement que le nombre des hommes qui viennent augmente celuy des femmes, comme bien souvent le nombre des femmes augmente celuy des hommes. On m'a asseuré que dans les deux années de cet établissement on y avoit reçu plus de deux mille femmes, dont la plus part profitent de ces saints exercices plus avantageusement, et pour un plus long-temps que la plus part des hommes, tant parce que leur sexe est plus susceptible de la devotion, que parce qu'après la Retraite elles ne sont pas si exposées aux tentations que les hommes le sont d'ordinaire.

Je vous diray ici, en passant, de cette vertueuse fondatrice que non seulement elle oblige par un zele Universel toute la Province; mais encore notre Com-

(1) « Le premier Directeur de retraites fut le Pere Fulgence de Sainte Barbe, de l'Ordre des Carmes, sçavant Theologien, et bon Prédicateur, qui avait été Prieur du Monastere d'Avignon, et de plusieurs maisons de la Province de Touraine. » *Vie des Fondateurs*, p. 380.

pagnie par des bienfaits signalez : nôtre Pere Darand (1) n'ayant de fond qu'un seul écu entreprit avec une confience en Dieu saintement hardie, de bâtir pour nôtre College de Vennes une grande et belle Eglise semblable à celle de nôtre Noviciat de Paris, comme celle-cy est semblable à celle de nôtre Noviciat d'Avignon, cette Demoiselle luy donna vingt-trois mille livres, et quelques autres bienfaiteurs ayant suivy son exemple, on l'a presentement achevée, pour exprimer la merveille de cette providence Divine, on a mis sur le Frontispice :

FUNDAVIT EAM ALTISSIMUS.

Depuis ce temps, la même bienfaitrice pour achever son entreprise en faveur des femmes a bâti et destiné à leur Retraite la plus belle maison de la Ville, capable de loger commodément trois cent femmes de toutes les qualitez.

Nôtre maison des Retraites de Vennes a servi d'exemple à celles qui ont été établies en toutes les autres villes de Bretagne où nous demeurons, à celle de Quimper, où l'on sépare les bandes; car elles sont composées, tantôt de seuls Ecclesiastiques, tantôt de seuls Laïques; à celle de Rennes, où l'on ne reçoit encore que des personnes qualifiées que le Pere Gigon Recteur de ce College dirige d'une manière tres excellente. A celle de Nantes, où la residence qui n'a que huit ou neuf des nôtres a déja pour loger plus de huitante Exercitans.

On a fondé l'entretien de quatre des nôtres pour la Retraitte de Vennes, et de deux pour celle de

(1) Le P. Adrien Daran, né à Rouen, missionnaire au Canada, mort à Vannes le 21 mai 1670.

Quimper; les autres deux maisons de retraittes n'ont encore point de fondation, et sont dirigées par un seul Père.

Tout ce que je viens de vous dire de nos retraittes n'est point si surprenant, que ce qui se voit depuis peu dans la basse Bretagne où la foule des personnes qui s'y presentent étant trop grande pour être reçûë dans nos maisons, notre Pere Maunoir (1) a trouvé le moyen de donner les exercices de Saint Ignace à cinq cent personnes à la fois dans les Missions qu'il fait aux Bourgs et aux Villes de ce païs.

La vocation de ce Pere est aussi rare, qu'il est soigneux de s'en acquiter dignement. Quand il étoit jeune Regent à Quimper, il s'offroit aux Superieurs pour le Canada. Il tombat malade, et fut visité par M^r de Noblets, illustre Missionnaire du païs, Prêtre fort saint, dont on a imprimé la vie. Ce Missionnaire, qui n'avoit jamais connu ce jeune homme, l'assura que Dieu le destinoit à luy succeder aux Missions de la Basse-Bretagne, depuis ce temps, comme ce même jeune homme étudioit en Theologie à Bourges, il eut une cangraine au bras gauche qui s'étendoit depuis le coude jusques à l'épaule : Il fit vœu à Dieu que s'il guerissoit et que les superieurs l'agreassent il passeroit toute sa vie aux Missions de la Basse-Bretagne; il fut gueri miraculeusement, il apprit la langue du païs tres-difficile, et depuis quarante-cinq ans, il n'y a jamais discontinué le travail des Missions, il a presentement dans le païs plus de deux cents Prêtres à sa disposition, il les a formez à cet employ; quand il fait une Mission il en appelle à son aide un grand

(1) Cf. Séjourné, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus*, 2 vol. Oudin, 1895.

nombre, qui est quelques-fois de quarante ou cinquante, tant Predicateurs que Confesseurs, ils vont tous à luy à leurs frais, et plusieurs d'eux se nourrissent, et en nourrissent d'autres pendant la Mission, par l'aide de ces Messieurs il donne en un mois de Mission les exercices à plus de mille cinq cent personnes.

Il en reçoit 500. à la fois, ce sont la pluspart de pauvres gens, qui viennent les uns du voisinage, les autres deux ou trois lieuës loin, ils portent en y allant du pain, du beurre et quelques autres provisions pour 8. jours. Ceux qui sont du voisinage se retirent tous les soirs chez eux, on loge les autres dans quelques granges, ou dans quelques autres lieux commodes, et l'on y separe les femmes des hommes.

Pour leur donner les exercices on les assemble tous des le grand matin, et on les tient jusques au soir dans l'Eglise à la reserve du temps de leur dîner. On leur fait des instructions de la meditation, et de la priere, on la fait tout haut devant eux-même, pendant la Messe et après; on leur lit des Livres Spirituels, on leur explique des peintures semblables à celle de Vennes, on les aide à preparer leur Confession generale, et pour les confesser on les distribuë à 50. Confesseurs destinez à les entendre et à les instruire; on donne à chacun de ces exercitans le temps et l'heure d'aller à Confesse, en telle sorte que le penitent est assuré d'être entendu en son rang sans qu'il soit obligé de perdre au prés d'un Confessionnal le temps qu'il doit mettre à oüir les exhortations et les instructions publiques.

Aprés quelques jours d'exercice chaque matinée on Communie tous ensemble ceux qui ont été confessez, et on fait en leur Communion plusieurs ceremonies fort touchantes.

Sur les onze heures on les envoit dîner au Cimetiere ou ailleurs, et sur le soir on les congedie pour aller au lieu où ils doivent coucher. C'est merveille de voir toute cette foule de monde garder le silence comme des Religieux, non seulement lors qu'ils mangent; mais lorsqu'ils s'en vont coucher chez eux, aprés qu'on a achevé de la sorte la premiere bande on fait le même à la seconde, à la troisiéme et aux autres durant toute une Mission. Le Pere Maunoir âgé aujourd'huy de soixante et quinze ans, donne l'ordre à tous ces travaux; mais avec tant de presence d'esprit et de conduite qu'il semble n'avoir pas à disposer de dix personnes, et avec autant de force et de vigueur, qu'il en avoit à l'âge de quarante ans, lorsqu'il préchoit dans les Campagnes.

L'exemple de ce Pere est imité aujourd'huy par nos autres Missionnaires qui dans les villes même où ils font leurs Missions, donnent les exercices à tous les habitans qui les veulent faire, les divisans en des bandes de deux ou trois cens à la fois, qu'ils tiennent durant tout le jour, separez dans quelque lieu propre à ce dessein, où ils les occupent saintement durant quelques jours, les faisant manger là même tous ensemble, car chacun s'y fait porter de chez luy pour chaque repas sa nourriture, et les renvoyant chaque soir coucher chez eux pour en revenir le lendemain; quand la premiere bande a achevé sa retraite, et que chacun a fait sa Confession en commence une autre de ceux qui demandent d'en être; car pour y entrer il faut être admis par le Superieur de la Mission, qui choisit les personnes selon la qualité convenable à ceux de chaque bande, pour ne mêler pas les ignorans avec les gens d'esprit, ni les païsans avec les personnes qualifiées.

J'ay vû en ce païs quelques Missionnaires Ecclesiastiques qui font durant leurs Missions de semblables Retraites pour les hommes, et ils ont des Demoiselles vertueuses qui donnent en même temps les exercices de la même manière aux femmes, à l'exemple de celles de Vennes.

Si vous voulez donc sçavoir mon Reverend Pere, le nombre des personnes qui profitent aujourd'huy des exercices que Dieu a inspiré miraculeusement à nôtre Glorieux Patriarche saint Ignace, et qui se rependent en ce temps avec tant de fruit par toute la terre, je vous diray, qu'en cette seule ville de Vennes, où la maison des Retraites est établie depuis plus de vingt ans, on y a donné les exercices à plus de trente mille personnes. Que si nous joignons à cela le nombre que l'on conte en nos autres trois maisons de cette seule Province de Bretagne, et le nombre de femmes qui font de semblables Retraites et dans Vennes et dans Quimper, et aux autres villes du voisinage (car on en établit partout à Tréquier, à saint Malo, à saint Paul de Leon, à Nantes et ailleurs) vous pourrez conjecturer par là, quelle gloire donne encore à Dieu nôtre saint Patriarche, par le moyen de ces saints Exercices qu'il employa durant sa vie, et qu'il nous a laissé après sa mort pour la conversion et dans la sanctification du monde.

Quand à nos autres maisons de Retraites qu'on a établies en Bretagne à l'exemple de celle de Vennes, j'ai remarqué quelques différences qui sont accommodées aux lieux, et qui peuvent servir d'instruction aux Provinces qui voudront entreprendre cette sainte œuvre.

A Quimper on divise les personnes selon leur condition, car on donne separément les exercices tantot à une bande de seuls Ecclesiastiques, tantôt à une

autre de Gentils-hommes où des Bourgeois les plus honnêtes, tantôt à une bande de seuls Villageois a qui on ne parle que le langage du païs qui est le bas Breton. Les deux Peres qui conduisent cette maison ne sont point fondez comme ceux de Vennes, ils sont du college comme les autres et sous un même supérieur. Vers la fin des exercices, ils observent une ceremonie qui leur est particulière : en la meditation de l'Enfant prodigue, le Pere qui la donne, et qui a un admirable genie pour cet employ, revêtu du Surplis et de l'Etole dans la Chapelle, où sont à genoux tous les Exercitans prend du Tabernacle le saint Ciboire environné d'un Soleil doré, se tourne vers les assistans, et chacun d'eux instruit par ce Pere, vient devant le saint Sacrement comme l'Enfant prodigue devant son Pere, se reconcilier à Jésus-Christ et prendre sa Benediction, pendant que le Pere luy dit quelque parole fort touchante.

A Rennes on separe aussi les bandes des Ecclesiastiques et des Laïques, on n'y reçoit point ny de vilageois ny d'artisans, chacun y a sa chambre avec une cheminée; on n'y fait point de ceremonies exterieures et extraordinaires, il n'y a qu'un seul Pere qui fait tout, leur donne à tous ensemble la Meditation, que chacun va faire à sa Chambre, il leur fait chaque jour une exhortation, et des conferences, matin et soir au sortir de Table, à la fin en les renvoyant il les embrasse.

Quant à la nourriture s'il y a de pauvres Prêtres qui n'ont pas de quoy payer leur pension, il la paye pour eux, et leur donne même la rétribution pour des Messes qu'il leur procure.

En la résidence de Nantes, on imite de fort près les pratiques de Vennes; ce qu'ils ont de particulier

c'est que le soir aprés que les Exercitans sont arrivez, le Pere revêtu d'un Surplis les conduit tous dans l'Eglise avec des Cierges, prend le saint Sacrement dans un Ciboire, le porte à la Chapelle pendant qu'ils chantent tous le *Pange lingua*, quand ils sont arrivez il leur donne la Benediction, il ferme dans le Tabernacle le saint Sacrement, et dés lors instruisant l'assemblée de tout ce qu'on a à faire, il leur impose le silence pour toute la huitaine.

Voilà mon Reverend Pere ce que j'ay remarqué en cette Province, et ce qui doit donner une sainte émulation à toutes les autres, puisque l'entreprise est si conforme à nôtre institut et si utile à la gloire de Dieu, et dont l'execution me paroit aujourd'huy beaucoup plus aisée que je ne l'avois crû. J'employerois volontiers le reste de ma vie à de semblables établissemens, comme je l'employeray en toutes les occasions au service de votre Reverence, puisque je suis avec respect en nôtre Seigneur.

Mon Reverend Pere.

Son tres-humble et tres-obeissant serviteur.

Honoré CHAURAND.

NARRATIO SPIRITUALIUM BONORUM

quæ in Venetensi Exercitiorum Domo Societatis Jesu operari dignatur Deus

Pour compléter les renseignements donnés par le P. Chaurand, sur la Retraite de Vannes, il a paru bon de publier ici un texte latin où sont rapportés les débuts de cette maison. La lettre du P. Chaurand embrasse une période de vingt ans; la *Narratio,* dont nous parlons, ne comprend que les toutes premières années, mais elle a l'avantage d'être citée comme une source de haute importance, par la grande *Histoire* manuscrite, conservée à la Bibliothèque Mazarine. « Pour faire ce recueil, y est-il dit p. C., on se servira de livres imprimez et de manuscrits. Les livres imprimez, seront ceux là même que les fondateurs ont composez et fait imprimer de leur vivant, pour instruire le public de leurs retraites, et de tout ce qui s'y pratiquoit, afin d'exciter le monde à y venir, et de la rendre plus célèbre. Entre ces livres imprimez, il y en a principalement deux petits qu'on a jugé à propos de transcrire presque tous entier dans ce recüeil, pour deux raisons : la première Parcequ'ils contiennent en abrégé, l'histoire de la retraite, et des exercices qui y estoient en usage, pendant les Dix-huit premières années depuis sa fondation, la 2me Parcequ'ils sont devenus si rares, qu'il est à craindre que bientôt, il ne s'en trouvast plus aucun exemplaire, et qu'ainsi on ne perdist entièrement, le souvenir de ce qui s'est passé dans la retraite, durant le temps que l'on vient de marquer. Le Premier de ces deux petits livres imprimez, est composé en latin, et il a pour titre : *Narratio Spiritualium bonorum quæ in Venetensi Exercitiorum*

Domo Societatis Jesu operari Dignatur Deus. Il est de 25 pages, et il y est parlé de l'établissement de la maison de retraite, et de ce qui s'y est fait, depuis son commencement, jusques à l'année 1666 inclusivement. On mettra en latin dans ce recüeil, tout ce qu'on rapportera de ce petit livre... Le Second petit livre, est imprimé en françois, Et il a pour titre. *La retraite de Vennes ou la façon dont la retraite des hommes, se fait dans Vennes sous la conduite des pères Jésuites, et les grands biens, que Dieu opère par elle.* Il est de 136 pages et il contient un ample détail, des usages, des coutumes de l'ordre, et des exercices que l'on y observoit en l'année 1678. »

Le livre *Retraite de Vennes* ayant été réimprimé en 1896, par la Société de Saint-Augustin, nous nous abstenons de le reproduire. Il prendra rang plus tard dans notre collection, avec d'autres documents que nos amis de Bretagne découvriront sans doute encore et voudront bien nous communiquer. La *Narratio* nous suffit pour le moment; elle aurait été livrée à l'impression pour la première fois en 1698 : c'est du moins ce que nous apprend le P. Max.-Félix Wietrowsky S. J., dans un ouvrage paru à Prague en 1700 et intitulé *Momenta rationum de utilitate Exercitiorum S. P. Ignatii de Lojola ex variis authoribus Societatis Jesu collecta,* p. 153. Et puisque ce Père a transcrit fidèlement et entièrement la *Narratio,* ne faisant qu'y apporter des divisions et des titres *ad claritatem et jucunditatem Lectoris,* nous suivrons son texte, pour la bonne raison que, dans l'*Histoire* manuscrite, entre autres libertés, on a parfois omis des passages ou bien on en a interverti l'ordre. Nous avons donc plus de chances de retrouver l'original dans le livre de Wietrowsky. Seulement, par des notes, nous indiquerons les principales variantes du manuscrit, que nous appellerons désormais H.

P. D.

Narratio Spiritualium bonorum, quæ in Venetensi Exercitiorum Domo Societatis JESU operari dignatur DEUS.

Erecta est ab aliquot annis Societati hac in Urbe *Exercitiorum Domus* (1), sic dicta, quòd excolendis per Exercitia spiritualia externis hominibus tota dedita sit. In qua per Dei gratiam sic illa (2) florent, ut inde fructus uberrimi colligantur. Huc enim modò trecenti annis singulis, modò quadringenti venerunt. Anno verô, qui ultimum antecessit, nimirum 1665. fere septingenti, postremô 1666. octingenti quadraginta novem.

Conveniunt (3) quotannis viginti Turmæ secundùm excusum indicem dierum ingressûs, qui quidem index procul in omnes Provinciæ partes disseminatur (4). Veniunt quolibet mense duæ, Octobri excepto, qui vacat : exceptis item Novembri ac Juniô : Novembri quidem propter Festum Sanctorum Omnium : Juniô verò, Festô Corporis Christi, qui in eum mensem incidit, obstante. Per Octavas enim horum Festorum Sacerdotibus occupatis, nonnisi semel in utroque illo mense octiduanus secessus indicitur (5).

---

(1) H. p. 1. Erecta est circa annum Domini 1659. Societati Jesu, Veneti exercitiorum Domus. — (1659 est l'année de la construction.)

(2) H. p. 12. In ea domo per Dei gratiam sic exercitia...

(3) H. p. 8. *Addit :* in illam domum.

(4) H. p. 8. *Omit.* secundum excusum... etc.

(5) H. p. 8... qui vacat. Tum per Novembrem, in quo agitur festus sanctorum omnium dies; per Junium denique, in quem incurrit festum corporis Christi ob eorum scilicet octavas sacerdotibus impeditis, semel tantum huc accedunt Exercitiis spiritualibus per Octiduum excolendi.

Neque ex una solùm Diœcesi, sed & è multis huc confluunt, ex quatuor persæpe quinquéve, aut etiam è pluribus : adeò ut decem, quindecim & triginta nonnunquam aut plures etiam emensi leucas, hoc in Asceterium conveniant (1).

Huc omnis ætatis homines ab annis viginti ad septuaginta, imò etiam & seniô confecti, conditionis verò cujusvis : & inter Ecclesiasticos quidem Illustrissimus Dominus Episcopus Venetensis, Dominus Vicarius Generalis, Canonici, Parochi, Doctores, Concionatores, Missionarij, Confessarij aliquando triginta, quadraginta interdum eadem in Turma Sacerdotes, & sæpè plures (2) numerantur. E secularibus verò supremi Parlamenti Magistratûs, Nobiles, Comites, Barones, Gubernatores, Milites, Judices, Advocati, Procuratores, Notarij, Mercatores, Artifices (3), Primi, Medij, infimi Reipublicæ.

Et ij quidem in omnibus Exercitantur (4) animorum motus, ut & publicis in exhortationibus, in Confessionibus, & in cubiculis, lacrymæ frequentes sint & singultus. Ea verò mutatio morum, ut & cessent vitia, & incentiva vitiorum (cujusmodi sunt compotationes, choreæ, convivia, luxus, alea, blasphemiæ) passim extinguantur : refloreat verò pietas, frequentior vigeat Sacramentorum usus, Piæ Confraternitates Rosarij, perpetuæ SS. Sacramenti Adorationes, & aliæ id genus consvetudines religiosissimæ renoventur : crebræ fiant

(1) H. p. 12... sed e multis etiam venitur persæpe ex quatuor, et ex quinque Diœcesibus; modo ex Leucis decem modo ex quindecim, aliquando e triginta aut eo etiam amplius in eam domum confluunt.

(2) H. p. 12... Sacerdotes, sæpe et aliquanto plures...

(3) H. p. 12. *Deest* Artifices.

(4) H. p. 12. excitantur.

restitutiones reconciliationes quam plurimæ, aliáque istiusmodi pia opera passim edantur.

Sæpe numero novi huc veniunt Parochi, ut parent se ad Parochiam ritè procurandam : Sacerdotes item novi ad primum Sacrum puriùs obeundum, novi Confessarij ad Confessiones audiendas, Concionatores ad concionandum, ad moriendum senes, Juvenes ad eligendum vitæ statum, in quo perseverent; sunt qui hinc (1) abeunt in claustra, religiosam illic vitam professuri.

Qui Rempublicam Ecclesiasticam (2) administrant, ùt & Patresfamilias, ij ex quo hac Domo Exercitijs exculti semel abscessêre, ex illo muneribus suis longè meliùs perfunguntur. Innumeros porrò successus iste & Collegio & Societati Amicos parat. Quin & illos etiam qui à nobis alienissimi sunt, sæpè ità conciliat, ut aliorum & verbis & exemplis invitati, ad nos Exercitiorum causâ huc accedere non recusent. Imò è Primoribus (3) urbis aliquot, quos jam pridem infensos experiebamur, ità jam nostri sunt per hæc Exercitia effecti, ut ex quo Societas hac in Urbe Collegium habere cœpit, amiciores experta sit nullos. Hæc autem communis quædam omnium benevolentia mirum quantùm & domi & foris prodest ad munia nostra cum fructu obeunda.

Quomodo hæc domus in usum fuerit designata.

Modus ipse (4), quo hæc domus talem est in usum destinata, inusitati aliquid habet. Cùm enim constructa

---

(1) H. p. 12 : hac.

(2) H. p. 12 : Qui Rempublicam seu ecclesiasticam, seu politicam..

(3) H. p. 12 : prioribus.

(4) H. p. 1 : Porro modus ipse... — Ce paragraphe et le suivant résument des passages plus détaillés d'un ms. latin de M. de Ker-

fuisset in Seminarium Clericorum ab aliquot è nostris regendum; tum verò Clerus intercessit, nè Clerici, Societatis curæ crederentur. Quid tum factum ? D. Vicarius Generalis, acceptâ, cum in ipsamet Domo Exercitijs vacaret, divinitùs inspiratione, totum de Seminario consilium in Exercitiorum Domum commutavit. Quæ res tam feliciter cessit, ut ex varijs Armoricæ locis ad ea obeunda non ità multò post plurimi confluxerint : &, quod mirêre, illi ipsi Parochi, qui Clericos suos nobis committi noluerant priùs, jam se ipsos, Sacerdotésque suos ab eo tempore tradant instituendos.

Sanè hoc mirum fuit & arcanum prorsùs Divinæ Sapientiæ consilium, quo nimirùm Authore tanta ædificia, tótque cubicula constructa sunt, ad Seminarium ibi constituendum, quæ ad Exercitiorum Domum nunquam profectò exædificata fuissent : cujusmodi exemplum Domûs tam amplæ, tot distinctæ cubiculis tótque ab hominibus frequentatæ, nuspiam in orbe repereris. Ædes autem istæ ubi ad fastigium perductæ sunt; tum verò, non in Seminarium Clericorum, sed in Exercitiorum Domum ut converterentur, optare se significavit Deus.

Atque ut de Mortuis etiam, qui Exercitijs ibidem operam dederunt, commemoretur aliquid, sufficient exempla hæc duo, quæ recentissima sunt. Celebris quidam ac prædives Mercator, Nobilis deinde vir ac potens, paulò post exercitia, quæ unus in postrema Paschatis, alter in Pentecostes ultima Turma fecerat : ambo mortem obiêre, sed eo pietatis Christianæ sensu, ut nihil ultrà desiderari posse videretur.

---

livio : *Origo, Progressus, et status Domus Exercitiorum, usque ad annum 1671.* C'est à ce ms. que H emprunte son texte, laissant ici de côté la narration imprimée. Il omet également les six alinéas qui viennent à la suite.

Et Mercator quidem nec prorogandæ vitæ vel tantisper cupidus, nec Liberorum aut Uxoris amore, bonìsve ullis irretitus, asserenti Medico nihil esse desperandum, idémque obtrudentibus Amicis, constanter respondit, eo se morbo moriturum, Sanè ipse svavissima sui in Exercitijs secessûs recordatione mirificè recreabatur : addebátque identidem : quid est quod redire in vitam exoptem, mediam jam vi morbi emensus viam ? Atque eô defunctô Judex quidam omninò pius, ijsdem & ipse aliquoties exercitijs excultus scripsit, eo illum modo decessisse, ut tam certò salvum eum crederet, ac si ex revelatione didicisset.

Nobilis verò annos natus tantum viginti octo, dum ex morbo, quo postmodum mortuus est, decumberet, non solùm coram omnibus professus, se, nisì Exercitia intercessissent, damnandum fuisse; sed uxori etiam id adjecit : dolerem equidem, quòd & abs te & à liberis tam citò avellar, si qua esset alia separationis nostræ causa : sed quando ad visendum Deum abeo, certè dolendum non est. Quin & illo ipso quadrante qui mortem antecessit, pia quædam proposita quæ in Exercitijs ipse perscripserat; ab uno è servis sibi jubebat identidem prælegi, Hortabatur idem orabátque circumstantes Nobiles, ut ad sanctam, quam ipse vocabat, Exercitiorum Domum itarent. Morti proximus exclamabat subinde, ô mi Deus ! gratias tibi ago, quòd per tuam gratiam Exercitijs fuerim perfunctus. O felicem; ô pretiosum secessum meum. Denique tanto perfusus divini amoris æstu decessit, ut prior Monasterij Carmelitarum, qui illic aderat præsens, non nisi cum admiratione de ipso loqueretur : & Medicus, qui à multis annis plurima curat Monasteria, dixerit se nunquam religiosam personam vidisse, quæ tam sanctè moreretur.

Mira Quædam de Hac Domo.

Quod verò spectat res eas, quæ inusitatæ magìs censeri possent, duæ trésve ex multis seligentur. Primùm illud : Sacerdoti perito, probo, & prudenti, dum hìc exercitijs incumberet, non de nocte aut dormienti, sed de die ac vigilanti Beatissima Virgo visendam sese præbuit, quæ pro ipso Filium orabat cælesti undique curiâ circumfusa. Hinc divino ardore ità succensus est, ut per sex hebdomadas æstus ille cælestis ab eo non recesserit; concessum deinde eidem fuerit contemplationis donum : quódque certissimum est tantæ gratiæ signum, amor sæculi omnis ad mortem usque in ejus pectore fuerit extinctus.

Alterum, pijssimæ cujusdam viduæ quæ defuncta est ante aliquot annos, sub communionem ipsam objecta sunt menti impedimenta ea omnia, quæ adversùs hanc domum postmodum opposita sunt; tum magnus iste hominum huc ad Exercitia confluentium concursus obtulit ei sese.

Tertium denique; antequam ipsa Exercitiorum Domus constructa esset, aut ullum extaret illius ædificandæ vestigium, pientissima quædam Persona noctu somniavit, inventum esse thesaurum eo ipso in loco, in quo jam fabricata est Domus, quíque tum temporis hortus erat : at viris solùm licere ex eo thesauro ditari. Sanè ipsa non angebatur parum, quòd Sexum alterum ab illo refosso tesauro exclusum videret. Cúmque postmodum animadvertit, tot ac tantas gratiarum opes hac in Domo Viris communicari, sæpè ipsi somnij sui venit in mentem.

Et certè communis quædam est his in locis hominum opinio, si Deus optimus maximus, ità ùt cœpit, benedictione suâ eam Domum pergat cumulare, nasci-

turam inde publicam & generalem morum reformationem, cujus tam læta longè latéque sese explicant initia. Ipse nimirùm Deus qui pro varietate temporum varia Ecclesiæ suæ ad salutem animorum auxilia subministrat, istud ipsum hoc in depravatissimo sæculo videtur inspirâsse, ut cum usitata Confessionum, Concionúmque media refrigescant in dies, & minùs homines afficiant, in solitudinem eos deduceret, ut ibi, juxta scripturam, ipsis ad cor loqueretur (1).

Describitur domus, & in ea vivendi ratio.

Porrò ut (2) intelligi possit, quæ & qualis Domus Exercitiorum sit, & quæ in ea vivendi ratio teneatur; constat ædificijs duobus amplissimis & tabulatorum trium in altitudinem surgentibus, pro quibus construendis, sustentandis etiam tribus Societatis Patribus, supellectile comparanda, reparationibúsque necessarijs, impensæ primùm, tum annuus ex fundo reditus constitutus est à pijs quibusdam Viris (3). Cubicula sunt in ea Domo sexaginta; in quolibet Lectulus, Mensa, Oratorium, Cathedra, Imago Crucifixi, aliæque pijssimæ, libri duo, Meditationis unus, alter Lectionis. Præterea Refectorium sanè amplum, Aula magna, area, hortus, campana, affixæ in multis locis Imagines piæ, exscriptæ sacris è Paginis sententiæ, quæ in oculos transeuntium incurrant : in summa verò ædificij unius parte Sacellum, in quo cum lampade ardet, qui ignem venit mittere in terras, Divinus videlicét ipse ignis, SS. Sacramentum.

---

(1) H. ajoute d'autres raisons d'admirer l'œuvre de la Sagesse divine dans la fondation de la Retraite.

(2) H. p. 2. Ut autem... *Deest* et quæ in ea vivendi ratio teneatur. *Deest* sustentandis etiam tribus Societatis Patribus.

(3) H. p. 2 : impensæ sunt a D. Donatore suppeditatæ. Cubicula...

Tres illic Patres habitant & decumbunt, unusquisque in quolibet Tabulato, sed in Collegio unà cum alijs cibum sumunt : qui quidem cum necessaria supellectile, linteis, candelis, ligno, sufficitur Externis ab honesto Viro, qui vicinâ in domo comoratur : undè facile parata feruntur omnia in Triclinium; eâdem horâ, qua in Collegio Nostri, simul mensæ accumbunt ij omnes, qui Exercitijs vacant : quo tempore silentium servatur, & ab externo Clerico pium aliquid toti mensæ prælegitur. Idem ipse (1) benedicit & agit gratias. Interea toto illo tempore adest è Patribus unus, intentus nè quid alicui desit, & ut omnia ritè fiant; itque ipse postea ad secundam mensam : quo tempore venit alter recreationi ut intersit (2), quæ in aula communi habetur : ubi per hyemem ignis accenditur. Sedent interim omnes, collationémque de rebus pijs à Patre institutam sic audiunt, ut privata colloquia per id tempus misceat nemo. Explicatur eis aliquid familiare juxta & pium : aut quæstio interdum aliqua proponitur, sive de ipso Exercitiorum fine, sive de medijs, quæ ad finem illum salutémque consequendam pertineant.

Atque ità hæc domus spiritualis tota dici potest : tum quia solis rebus spiritualibus & divinis tota impenditur : tum quia parandi cibi curam admittit nullam. Ex quo id oritur commodi, quòd non tantùm nihil accipimus ab ijs, qui Exercitijs vacant, sed ab omni etiam quidlibet accipiendi suspicione immunes simus. Restat jam videre quænam potissimùm media illa sint, quæ cum Dei gratia conferunt, ut hic Exercitia abs tot hominibus sinè ullo tædio, imò & cum alacritate

(1) H. p. 9. Idem ipse clericus...

(2) H. p. 9: itque ipse in collegium ad secundam mensam. Quo tempore venit alter e Patribus, ut intersit recreationi, quæ tota est, ut dicetur, de rebus piis.

non exigua & tanto cum fructu fiant. Quæ res Deo dante & hìc & alibi perstabit semper, ubi hæc observabuntur, quæ mox dicenda sunt.

Media quæ cum Dei gratia efficiunt, ut huc ad Exercitia veniant quàm plurimi.

Primò Illustrissimus D. Episcopus mandatô Typis impressô Exercitia egregiè commendavit. Tum D. Vicarius Generalis indicem dierum quibus huc pro Exercitijs ingredi licet, typis etiam excusum ad omnes Diœcesis Parochias submittit, eúmque in Sacristijs affigi jubet. Deinde, Patres Exercitiorum Domûs illum ipsum dictum indicem varia in loca extra Diœcesim disseminant. Adde, quòd ij, qui Exercitia peregerunt, & alios ut veniant, invitent, & redeant ipsi persæpe. Præcipuè verò Parochi Parochianos suos; Auditores suos, Concionatores; Confessarii pœnitentes, quà verbô, quà exemplô student ad exercitia cohortari. Et certè fuit Parochus, qui secum vel unâ vice adduxit é Parochianis suis ad viginti novem, quorum ipse trigesimus erat. Sic autem tot hominum cujusvis conditionis hunc in locum confluentium exempla invitant, ut scriberet non ità pridem Externus quidam ad unum è Patribus, gaudere se, quòd cùm initiô puderet ad Exercitia venire ob Excultorum paucitatem, jam ob multitudinem non venire suppudeat (1).

Invitat vel maximè vitæ ac morum mutatio, qualis omnino deprehenditur in ijs, qui ex hac domo egrediuntur. Invitant & ipsa Ædium commoda non minima,

(1) H. p. 13, omet la dernière phrase de cet alinéa. Celles qui précèdent sont reproduites avec quelques modifications de forme sans importance.

tot nimirum disposita Cubicula; & quæ tum ad corpus, tum ad animum copiosè subministrantur. Faciunt quoque ad Venientium multitudinem impensæ leves, sexdecim videlicèt assium quolibet die. Eadémque média, quæ conferunt ut Exercitia sinè tædio, sed cum alacritate & fructu fiant; eadem etiam conferunt ut ità frequententur (1).

Media quæ cum Dei gratia conferunt, ut Exercitia sinè tædio, sed cum alacritate & fructu fiant.

Patres qui in ministerium suum implendum strenuè incumbunt, humilitatémque ac charitatem (2) assiduitate & urbanitate temperant, eâ ratione Venientium animos tractant, quæ nihil Collegij, nihil Præceptoris authoritatem redoleat, sed sinceram quandam pietatem, & prolixam ad salutem omnium (3) promovendam, voluntatem. Crebræ deinde exhortationes, quâ unâ re maximè Exercitia vigent. Earum quippe vel una plus ad mentes collustrandas, voluntatésque inflamandas potest, quam meditationes vel plurimæ. Fiunt autem in Sacello bis in die, unáque per horam integram, manè prima, secunda vesperè. Et ex illis quidem communes aliquando ad omnes habentur; aliquando divisæ eodem tempore fiunt, ecclesiasticæ Ecclesiasticis separatim, sæculares Sæcularibus.

Recreationes (4) porrò, tum à prandio, tum à cœna per horam fiunt. Quæ quidem necessariæ omninò videntur hominibus ijs, qui solitudinis tantæ sunt

(1) H. p. 13 : Omission de la dernière phrase.
(2) H. p. 13 : humilitatem, zelum et charitatem ..
(3) *Ibid.* : omnium sine discrimine...
(4) De Recreationibus. H. p. 9.

omninò rudes. Jucundæ autem ex æquo & utiles habentur, eô quòd explicatur ijs aliquid (1), quod sit accommodatum fini, qui eâ die in Exercitijs intenditur. Res istæ ùt plurimùm in ea tractantur, de Oratione, Confessione, Contritione, Communione; Item de fructibus ijs, qui ex peccatis admissis percipi & possunt & debent : de remedijs peccatorum, de occasionibus vitandis (2), de medijs, quæ conferant ad fructum Exercitiorum (3) conservandum, malam etiam mortem fugiendam; déque alijs id genus. Atque ut amœniores sint; quæstionem aliquam utilem proponere identidem assolet Pater : cui respondet, qui voluerit. Nec enim quisquam ut respondeat appellatur. Ubi autem quis respondit, tùm verò responsum excipit Pater, probat, confirmat, piéque juxta ac suaviter absque ulla contentione quàm potest utilissimam reddit hanc interrogandi ac respondendi viam.

Huc accedunt visitationes in cubiculis crebræ, ubi de meditationibus factis, déque faciendis, de dispositione animi, de dubijs si quæ sint, & alijs conscientiæ rebus familiariter agitur. Confessionum autem ritè obeundarum magna sunt in omnem partem adjumenta, tùm perfectâ à terrenis rebus separatione, & cum alijs sæculi Hominibus interdictô commerciô, tùm publicis exercitationibus, privatis colloquijs, Librorum lectione, qui perbenignè ipsis commodantur. Et in Confessionibus quidem magna servatur libertas. Nam secunda Exercitiorum die lector cum calamo & charta lustrat omnium cubicula, uniuscujusque nomen excribit, simul & Patris, sive Domûs Exercitiorum, sive Collegij, cui confiteri velit. Postea dat electo Confessario schedulam, in qua

(1) H. p. 9 : familiare juxta et pium, quodque sit...
(2) H. *add.* : de ipso Exercitiorum fine,...
(3) H. *add.* : consequendum et...

sunt nomina, tùm eorum qui expiare apud ipsum peccata volunt, tum etiam cubiculorum in quibus habitant. Maximum tamen confessionum pondus in Patres illius domùs semper incumbit. Id verò ità fit, ut sit major unicuique libertas eligendi, quem voluerit Confessarium, & ut cuique plus temporis tribui faciliùs possit ad obeundas confessiones, quæ ut plurimùm prolixæ sunt, quòd vel de vita integra, vel de annis aliquot institui soleant generales.

Audita verò Confessione differtur sæpiùs in aliam diem Absolutio, ut peccatorum memoriâ exsoluti, se totos precibus, excitandæque contritioni (cujus illis opportunè motiva suggeruntur) nec non pœnis à se peccatorum exigendis, impendant. Sacerdotes à Sacro faciendo tamdiu abstinent, dum suis se peccatis exoneraverint. Ipsi nimirùm ad Missam, & Laici ad communionem ùt ad omnium ultimam, se quàm accuratissimè disponunt. Sub Confessionem monita suggeruntur aliqua; quæ ad praxim reducant. Invitantur maximè, ut animum appellant, ad regimen vitæ sibi præscribendum, bona proposita scriptis mandanda & aliquam Testamenti formam conficiendam : Ijs nimirùm qui tales sunt, ut hanc conficere vel possint vel debeant. Hanc autem auferant (1) secum, ut sibi non parùm profuturam : tùm ut tales in vita sint, quales volunt in morte deprehendi : tùm etiam ut hinc excitentur acriùs ad exolvenda nomina, si quæ habeant; tùm denique ut, si mors incautos occuparit, exscripta in chartis reperiantur unâ cum extrema in his quæ ad se suósque spectant, ipsorum voluntate.

Juvat inprimis opportunitas domestici Sacelli, in quo sacro intersunt, & Sanctissimum Sacramentum

(1) H. p. 10 : asportent.

sub utriusque præparationis tempus adorant omnes (1). Qui verò huc illos comitatur Pater, brevem, sed ardentem addit cohortationem : in qua, oratione ad Christum (2) præsentem identidem conversâ, vel ad eliciendum de peccatis dolorem, vel ad pium aliquem alium motum excitat. Serò (3) autem post octavam, ubi facta peccatorum altera discussio, & dictæ in Aula communi Preces, ascenditur in Sacellum, proponitur in Altari pia quædam imago aliquam Passionis Christi (4) partem repræsentans, eáque & fusô desuper oleô & Candelis ponè appositis pellucida. Quóque majorem erga divinissimam Eucharistiam venerationem demittentis se corporis habitus faciat, terram omnes ante discessum deosculantur.

De ingressu in hanc domum.

Unus est omnium eôdem die in hanc domum ingressus. Quòd commodè (5) ut fiat, singulis annis sub finem circumquaque in varia loca (6) Typis impressum Programma dimittitur : quod ipsum dies singulos denotat, quibus annô proximô patebit ingressus. Et condicitur vulgò in diem Martis, quæ post primam & tertiam cujuslibet mensis Dominicam occurrit. Post primam quidem, quòd illa Dominica vulgò Sacerdotes ob Rosarij solemnitatem occupet; Dies verò Martis ideò designatur, ut qui sunt Sacerdotes post peracta

(1) H. p. 13 : sub utriusque meditationis præparationem omnes cum uno e Patribus directoribus adorant.
(2) H. p. 9 : Christum in sanctissimo sacramento...
(3) H. p. 9 : Singulis autem exercitiorum diebus, sero post...
(4) H. p. 9 : aliquam Christi vitæ partem...
(5) H. p. 8 : Quod commodi...
(6) H. p. 8 : in varia tum Diœcesis tum etiam provinciæ loca...

in suis Parœcijs sacra, seu privata seu solemnia, dare se viæ statim possint : & triduum fermè conficiendo itineri habeant, tantundem post peracta exercitia ad redeundum ante Dominicam sequentem. Cognoscunt ex dierum indice admitti posse Sabbato ante Dominicam Quinquagesimæ (1), qui Bacchanalium dierum periculo subducere se voluerint : item patere ingressum Sabbato ante Dominicam Palmarum ad Exercitia per S. Hebdomadam integram obeunda. Quò tempore longè maxima est se Exercentium multitudo, quamvis tota sit ex Laicis. Convenêre anno superiori ad octoginta : & ultimo ad quindecim supra centum.

Tantus verò rem unam agentium numerus eam præstat faciliorem. Quòd enim multorum commune est, longè & singulis faciliùs (2). In has autem occupationes distribuitur dies. Sub exhortationem matutinam ab Clerico inter cæteros spectatissimo inchoatur Hymnus *Veni Creator*. Subsequitur deinde communis omnium Chorus. Sabbati verò die sub Concionem serotinam Litaniæ Beatissimæ Virginis alternis decantantur. Tùm eô, qui in singulis emicat fervore animi, egregiisque virtutum exemplis, ad Officium facillimè inducuntur omni cum perfectione obeundum (3). Monentur præterea, ut toto deinceps vitæ tempore, absque ulla tamen obligatione, singulis diebus Hymnum *Ave maris stella*, pro vivis & defunctis pronuncient, qui se hac in domo exercuerunt : fore, se, si id pensi suscipere velint,

(1) H. p. 8 : Insuper ex dierum indice cognoscitur admitti posse sabbato ante Dominicam Quinquagesimæ (qualiscumque illa fuerit, sive prima, sive secunda, sive quarta mensis februarii), qui ... La dernière phrase du paragraphe est omise.

(2) H. omet les deux premières phrases.

(3) Phrase omise par H. — La suivante commence ainsi : Circa Diem sextum exercitiorum monentur omnes, ut... devoti pronuncient... (p. 10).

earum omnium precum quæ hìc fundentur, participes, non in vita modò, sed etiam post obitum. Monentur etiam, esse in hunc ipsum finem quandam tùm Sacerdotum, tùm Laicorum institutam associationem; ut illi nimirum semel in anno Sacrum offerant; Hi semel missam celebrari curent, eòdemque die sacro se Pane reficiant. Neque verò ullus est ex illis, qui tàm Sanctæ sodalitati accenseri non velit. Quæ autem hactenus exposita sunt, postremus dies novo pietatis sensu claudit & cumulat.

Quâ ratione ultimus dies transigatur.

Manè consecratur major Hostia, & in argentea Pixide adoranda proponitur, quam in idipsum Illustrissimus Episcopus est elargitus. Sub Sacrum canitur, *O Salutaris Hostia.* Deinde faciunt ad Aram Sacerdotes. Qui in Sacello non possunt, vel in Collegij Templo, vel in aliquo è vicinioribus, Sacrum peragunt. Quo etiam die Laici omnes ad sacras epulas accedunt : licèt jam antè refecti. Horâ folitâ fit cohortatio : quâ pronunciatâ disceditur in Cubicula ad quartam vel mediam horæ partem. Mox Campanæ pulsu revocantur ad Sacellum, interfuturi piæ admodum & augustæ Ceremoniæ, quæ incredibile est quantùm collectos toto Exercitiorum tempore pietatis sensus perficiat & confirmet. Præter expositum in Ara augustissimum Sacramentum, proponuntur præterea in oblonga mensa, eáque tapete decenter ornatâ, Sacra Biblia, Christi de Cruce pendentis effigies, cum Sanctorum reliquijs.

Tum Sacerdos unus, inter eos, qui se exercuerunt spectatissimus, pretioso ornatu indutus cum duobus Ministris, superpelliceis item indutis, ad Aram accedit, sumptóque præ manibus Augustissimo Sacramento ad

astantes se convertit. Hìc unus è Patribus in linea quoque veste, divinissimam Eucharistiam demissimè cum cæteris veneratus flexis genibus, & ità aram respiciens, ut mediâ corporis parte obvertat se ad Astantes; brevi, sed quantùm potest ardenti Oratione, ad mediam fere horæ partem perorans, totam hujus Ceremoniæ rationem explicat : simul elicit varios animi pœnitentis actus, doloris videlicet de peccatis, fidei professionis, & firmissimæ Christo se deinceps addicendi pollicitationis. Docet, hanc ceremoniam eò spectare, ut si quid in Baptismo defuit, resarciatur : vel si ex hoc divinâ gratiâ excidimus, reparetur. Esse hunc nempe Baptismum Flaminis, qui qualisque sit, explicatur. Valere etiam ad restauranda, quæ in Confessionibus nostris fuerunt vitiosa. Hunc esse Contritionis actum, qui modo verus sit & perfectus, justificandi vim habeat etiam extra Sacramentum. Denique vim obtinere publicæ & animosæ protestationis, quâ profiteantur velle se Christo deinceps addictos, vitam et omni animi demissione, obedientiâ & cæteris virtutibus insignem ducere.

Monet, debere unumquemque initiô vel in fine hujus Ceremoniæ terram deosculari, ut hac corporis se demittentis significatione Christum in Sacramento præsentem supremum suum Dominum agnoscant : osculari etiam Crucem invitantur, ut contestantur non se pudori ducturos, sibi, cùm erit Crux ferenda : tum Sacris Biblijs manus & os admovere, quòd nempe duabus illis partibus sæpius in Sacrarum Scripturarum contumeliam usi sint, velintque deinceps manibus & ore in divinam se gloriam impendere : denique Sanctorum Reliquias deosculari, ut nempe profiteantur, constitutum sibi esse, eorum vitam imitari, quorum Reliquias venerabundi deosculantur. Præit ipse cæteros suô exemplô,

docturus quâ ratione peragenda sit illa Ceremonia; tùm Sacerdos, qui facit ad Altare (1); sequuntur Ministri, deinceps Sacerdotes & Laici, gravi omnes modestia, magno pietatis sensu, & ferè semper lacrimabundi.

Peractâ ceremoniâ denunciat Pater, placere & ratas haberi à Domino uniuscujusque pollicitationes; velle amantissimum Dominum novis eos in futurum beneficijs cumulare : in cujus rei argumentum sua nos illum benedictione velle impertiri : tùm celebrans Sacerdos SS. Sacramentô benedicit astantibus, & (2) mox in altari reponit. Quibus ità perfectis monet Pater, hæc omnia beneficia à Christo Jesu in nos per Mariam derivari : ideóque & pro veteribus gratijs agnoscendis, & novis impetrandis, salutandam illam Oratione, quæ incipit, *Salve Regina*, qua modulatis vocibus decantatâ subsequitur Oratio. Deinde omnibus confectis itur ad Prandium.

Quis tandem finis diei ?

Horâ post meridiem alterâ fit postrema Exhortatio, in qua, nè deinceps peccandi se voluntate rapi sinant, pro argumento concionis sumuntur æterna inferorum supplicia. Ad finem omnibus in genua pervolutis, oratione ad beatissimam Virginem; mox etiam ad Christum conversâ, orat quàm potest vehementi affectu (3), pro sua misericordia, neminem ex astantibus æternis illis incendijs addici patiantur. Quæ omnia communes omnium lachrymas ferè semper eliciunt. Tum accenduntur Cerei, canitur *Te Deum*. Quem sequitur Oratio

(1) H. p. 10, *addit* : deposito super corporale sanctissimo sacramento,...

(2) H. p. 11 : et illud mox...

(3) H. p. 11, *addit* : pater concionator.

pro agendis gratijs. Monentur posteà omnes, tacitè apud se contritionis actum elicere conentur, ut comparent se ad eas recitandas Preces, quæ ad obtinendas Indulgentias sunt impositæ. Indicatur recitandum quinquies *Pater & Ave.* ad Ecclesiæ intentionem. Quibus recitatis, modulatè canitur *Tantum ergo Sacramentum.* Sequitur Benedictio, quâ impertitâ, reconditur in Tabernaculum SS. Sacramentum. Deinde induto stolâ nigrâ celebrante, canitur (1) *De Profundis*, pro Defunctis omnibus, qui hac se in domo exercuerunt.

Ad ultimum monet Pater, piam hìc esse & laudabilem consvetudinem, nimirùm ut primorum Christianorum exemplô, omnes antequam ab invicem discedant, mutuò se amplectantur : idque in perfectæ Caritatis, & omnis ex animo sublatæ simultatis indicium. Integrum tamen cuique esse, eo charitatis officiô defungi, si velint. Cæterùm meminerint, Christum Filium Dei in Incarnatione naturam humanam arctissimè complexum, & quotidie in communione nostrum unicuique pium Dominum se velut colligare. Primorum esse & Spectatiorum, minoris notæ antevertere, quòd ultimi & infimi apud Deum gratiosi sint, & ejus aliquando, ut sperare fas est, in cœlo æternùm consuetudine fruituri. Tum se omnes magnô demissionis & jucundissimæ charitatis exemplô amplexantur.

Post mutuos ad hunc modum amplexus Pater quàm demisissimè potest ab omnibus veniam pro se, & duobus Socijs petit de ijs, in quibus minùs est à se erga illos satisfactum. Spondet etiam, quamdiu & Socij & ipse vivet, forè sibi curam, Deum pro eorum salute deprecandi. Denique antequam abeant, rogat Pater, ut pro mutua qua se complexi sunt charitate, brevi precatione

(1) H. p. 11 : Deinde Celebrans assumpta stola nigra incipit cum suis clericis assistentibus canere psalmum...

unum à Deo petant, nimirum nullus ut ex cœtu æternùm damnetur, sed mutuâ societate cœlis [1] aliquando gaudeant. Recitatur in hanc rem à singulis semel Oratio Dominica cum Salutatione Beatissimæ Virginis. Quibus dictis, iterum ad terram strati eam humillimè deosculantur. Tùm verò abscedunt inviti propè, dulci devotionis sensu toti perfusi, & ad suam alienámque salutem omni ope juvandam & curandam mirum quantùm animati. Atque [2] illæ exercitationes finiuntur.

Jam verò quantùm hæc omnia molliant animos, quàm fortiter excutiant, si quid vel tædij vel tepiditatis inhæsit; quantùm concepta toto illô octiduô Deo liberaliter serviendi consilia confirment; quantùm ad perfectam animorum conversionem, qui nostrarum exercitationum finis est præcipuus, juvent et serviant; quàm blandè denique invitent ad eadem Exercitia subinde repetenda, & ad suum propositum cum alijs communicandum, quivis cogitatione faciliùs, quàm nos oratione, complectatur [3].

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

Cum Superiorum permissu.

Imprimatur : Tornaci 19ª Maii 1906,
V. CANTINEAU,
CAN. CENS. LIB.

(1) H. p. 11 : mutua sua societate in cœlis...
(2) H. p. 11 : Atque ita...
(3) H. p. 11 : quivis potius cogitatione assequatur, quam nos oratione complectamur.

Numéros parus de la Collection

1906. 1. **S. S. Pie X et les Œuvres de Retraites.** P. Debuchy. 20 pp. 0,40 c.

2. **La Maison de Retraites de Vannes au XVII^e siècle.** H. Chaurand. 52 pp. 1 fr.

Publications recommandées

Histoire du Château-Blanc. Monographie d'une Maison de Retraites par H.-J. Leroy. Grand in-8°, 400 pp., 3 fr. Paris, Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard.

Retraite de quatre jours pour les Jeunes Gens, par le P. René Guitton. 2^e édition. En feuilles dans un carton g^d-8°, xxiv-143 pp., 2 fr. Lyon, Nouvellet, 3, avenue de l'Archevêché.

Méditations intéressantes pour tous les âges sur les vérités du salut et la vie de Notre-Seigneur, avec Histoires et Images à l'appui du texte. Nouvelle édition. In-16, xiii-478 pp. Broché, fr. 1,25; relié, fr. 1,75. Abbeville, Paillart.

Appel aux Ouvriers! Œuvre des Retraites fermées. 1 exempl., fr. 0,05; 600 exempl., 25 fr. Grammont, Œuvre de Saint-Charles.

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California